

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL240

présenté par

M. Peu, M. Chassaigne, M. Jumel, M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel,
Mme Buffet, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 29

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le débat parlementaire, la confrontation des idées, est l'essence même de la vitalité démocratique et donc des travaux parlementaires. Cet article qui vise à réduire le temps de présentation de la motion de rejet préalable doit donc être supprimé.